

Accusé de réception en préfecture
079-257900670-20161108-2016-11-01b-DE
Date de télétransmission : 14/11/2016
Date de réception préfecture : 14/11/2016

**Syndicat mixte d'action
pour l'expansion de la Gâtine**
46, boulevard Edgar Quinet
79200 Parthenay
Tél. 05 49 64 25 49
pays-de-gatine@gatine.org



Extrait de délibération

**Bureau syndical
8 novembre 2016 – Parthenay**

Identifiant
B1/2016-11-01b

L'An Deux Mille Seize le mardi huit novembre à 18 heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier Gaillard, président.

Date de la convocation : 4 novembre 2016
Nombre de délégués en exercice : 9
Présents : 5

Pouvoirs : 0
Absents, excusés : 4
Votants : 5

	Présents	Absents / Excusés
Président :	GAILLARD Didier
Vice-Présidents :	RIMBEAU Jean-Pierre, LARGEAU Béatrice, OLIVIER Pascal	BIRONNEAU Pascal
Secrétaire :	...	MORIN Joël
Secrétaire adjoint :	CORNUAULT Véronique
Autres membres :	CHAUSSERAY Francine	CUBAUD Olivier

Mise en place d'une ligne de trésorerie pour le budget principal du SMAEG avec le Crédit Agricole

Le Bureau syndical autorise le Président à renouveler la ligne de trésorerie pour le budget principal du SMAEG et à signer le contrat d'ouverture de ligne de trésorerie correspondant avec le Crédit Agricole selon les conditions ci-dessous :

- Montant du financement : 200 000 €
- Durée : 12 mois

Modalités :

- *Taux* : Index Euribor 3 Mois moyenné majoré de 1,500% (à titre indicatif le taux de l'index Euribor 3 mois moyenné au 28/10/2016 s'élevait à -0,313% soit un taux de 1,187% avec un taux d'intérêt plancher de 1,500% pour les utilisations du 26/10/2016).

- *Mobilisation* : tirage en une ou plusieurs fois par tranches minimales de 1000 € à la demande de l'emprunteur. Chaque demande devra être confirmée par l'envoi de l'avis de tirage par télécopie ou par mail, 48 heures avant l'envoi des fonds.

- *Mise à disposition* : gratuite par crédit d'office.

- *Remboursement du capital* au choix de la collectivité, par tranches minimales de 1000 € et au plus tard à l'échéance finale.

- *Décompte des intérêts* : calculés mensuellement à terme échu, en tenant compte du nombre de jours exact rapporté à une année de 360 jours.

- *Décompte du nombre de jours* :

* *Tirage* : le jour de l'émission de l'écriture de crédit d'office,

* *Remboursement* : le jour de réception de l'écriture du débit d'office dans les livres du Crédit Agricole.

- *Intérêts* payables au terme de chaque trimestre (règlement par débit d'office)

- *Remboursement du capital* à terme échu, et au plus tard à l'échéance finale.

- *Affectation budgétaire* : les intérêts sont comptabilisés en section de fonctionnement au compte « frais financiers » de la collectivité, par contre le capital s'inscrit dans les comptes gérés par le Trésorier. Les intérêts sont éligibles au FSE.

Frais de dossier : 0,10 % du montant soit 200 € prélevés en débit d'office à la mise en place du contrat.

Commission d'engagement : 0,30 % du plafond de la Ligne de Trésorerie soit 600 € prélevés en débit d'office à la mise en place du contrat.

Parts sociales : néant.

Fait à Parthenay, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le Président
Didier GAILLARD